



Société Intercommunale Bep-Crematorium

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2019

Sont présents :

• **Pour le Groupe "Province"**

Gilon Christophe
Theret Jean-Marie

Représentants de Province de Namur

• **Pour le Groupe "Intercommunales"**

Bombed Christophe
Delire Luc
Lasseaux Stéphane

Représentants de B.E.P.

• **Pour le Groupe "Communes"**

Bodson Marie
Lesuisse Pol-Bernard
Marcolini Nadia

Représentants de Assesse

Lejeune Marc
Lisoir Caroline
Rochette Régine

Représentants de Beauraing

Copine André
Poncelet Jeannine
Rolin Vinciane

Représentants de Bièvre

Demarche Anne
Gaspard Jean-Marc

Représentants de Ciney

Closset Robert

Représentants de Dinant

Herzezel Anne
Moinnet Olivier

Représentants de Eghezée

Collin Jean-François

Représentants de Erezée

Houbotte Louis
Plomteux Christelle

Représentants de Fernelmont

Barthelemy-De Muynck Catherine	Représentants de Florennes
Roland Pierre-Henri	Représentants de Hamois
George Michaël Nennen Jean-Joseph	Représentants de Hastière
Dellieu Renaud	Représentants de Havelange
Chaplier Jacques Laffut Pol	Représentants de Hotton
Declaye Pascale Rouard Nicolas	Représentants de Houyet
Janquart Guy Marlière Jean-François Poncelet Isabelle Toussaint Jean-Marc	Représentants de La Bruyère
Janssens Michel	Représentants de Mettet
Chenoy Marine Marchal Romane	Représentants de Namur
Gilon Christophe	Représentants de Ohey
Cox Gérard	Représentants de Onhaye
Dubois André	Représentants de Philippeville
Bournonville Laurent Cadelli Marie Chevalier Pascal	Représentants de Profondeville
Defaux Julien Lavis Thierry	Représentants de Rochefort
Carpentier Jessica Lecomte Valérie Vanderwaeren Thibault	Représentants de Somme-Leuze
Lenoir Vanessa	Représentants de Viroinval
Robinet André	Représentants de Vresse-sur-Semois
Bogaerts Eric Bultot Philippe Filbiche Marc Poulin Christine	Représentants de Walcourt
Defresne Etienne Pâquet Charles Visée Alexandre	Représentants de Yvoir

Assistent également à la réunion :

Monsieur R. DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, Monsieur O. GRANVILLE, Directeur du Département Secrétariat Général du BEP, Monsieur Tony SORIANO, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP, Monsieur O. RONSMANS, Réviseur d'Entreprises, Monsieur M. JACQUES (Commune de La Bruyère), Monsieur L. LAMBERT (Commune de Fernelmont), Monsieur E. BOGAERTS (Commune de Walcourt), Monsieur T. NOCENT (Commune de Florennes), Monsieur G. CHARLOT (Commune de La Bruyère), Madame C. KEIMEUL (Commune de Sombreffe), Madame L. DOOMS (Commune de Gembloux), Madame M. MARTIN (Commune d'Eghezéé), Madame C BONJEAN (Commune de Marche-en-Famenne), Madame M. DEPROOST (Commune de Floreffe), Monsieur G. DE SAUVAGE (Commune de Gembloux), Monsieur A. BESOHE (Commune de Dinant), Madame C. BAZELAIRE (Ville de Namur), Madame C. COLLARD (Ville de Namur), Monsieur P. JACQUIEZ (Commune Doische), Monsieur B. DALCETTE (Commune de Beauraing).

Sont excusés :

Madame G. PLENNEVAUX (Ville de Namur), Monsieur B. MOINET (Province du Luxembourg), Monsieur F. MALACORD (Fédération du Tourisme de la Province de Namur), Madame S. SCAILQUIN (Ville de Namur), Monsieur T. COLMANT (Commune de Nassogne), Madame M. HENROTIN (Commune d'Erezée), Madame C. CLEMENT (Commune de Ciney), Monsieur P. RONDIAT (Commune d'Anhée), Madame A. WANET (Commune de Vielsalm), Madame V. LESCRENIER (Commune de Marche-en-Famenne), Madame L. MAZUIN (Commune de Hamois), Madame A. BARZIN (Ville de Namur), Monsieur P. HERMAND (Commune de Gesves), Madame M. REMY (Commune de Hotton), Monsieur P. LOLY (Commune de Marche-en-Famenne), Madame A-F NEMRY (Commune de Herbeumont), Monsieur C. GILON (Commune de Ohey), Monsieur E. DREZE (Commune de Fosses-la-Ville), Madame I. MEERHAEGHE (CSC Namur-Dinant), Monsieur A. GERARD (Commune de Bièvre), Madame B. TATON (Commune de Havelange), Monsieur I. DESTINE (Commune de Ciney), Monsieur Y. HERMAN (Commune de Rochefort), Madame C. DAFE (Commune de Sambreville), Madame S. LACROIX (Commune de Sambreville), Madame C. QUINTERO, (Ville de Namur), Monsieur A. DESCARTES (Commune de Philippeville), Monsieur R. FOURNAUX (Province de Namur), Monsieur J. HAUBRUGE (Province de Namur), Monsieur B. COSTANTINI (Commune de Andenne), Monsieur A. CHABOTTAUX (Commune de Cerfontaine), Monsieur T. DISPA (Commune de Walcourt), Madame B. ROCHET (Province de Namur).

Monsieur Ph. VAUTARD, Président, déclare la séance ouverte à 19 heures

A l'unanimité l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Monsieur Guy Janquart et Monsieur Jean-Joseph Nennen. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

Ils remettent rapport au Président : 1.819 parts sont représentées pour le groupe " Province " sur 2.038 parts souscrites, 800 parts sont représentées pour le groupe " Intercommunale " sur 800 parts souscrites, 12.742 parts sont représentées pour le groupe " Communes " sur 16.196 parts souscrites.

Soit, au total, 15.361 parts représentées sur 19.034 parts souscrites.

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2018

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 27 novembre 2018, selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

2. Approbation du Rapport d'activités 2018

A l'occasion de l'Assemblée générale de ce 25 juin 2019, l'Assemblée générale doit procéder à l'approbation du Rapport d'activité pour l'année 2018.

Le document à approuver rassemble les Rapports d'activité du BEP et de ses 3 Intercommunales thématiques. Il se répartit comme suit :

- Rapport d'activité du BEP : page 18 à 59
- Rapport d'activité de BEP Expansion Economique : page 60 à 81
- Rapport d'activité de BEP Environnement : page 82 à 113
- Rapport d'activité de BEP Crématorium : pages 114 à 117
- Le document se termine par 3 chapitres transversaux à l'ensemble des Intercommunales à savoir : la prise en considération des territoires locaux (page 118 à 125), l'intégration au cœur de l'Europe (page 126 à 131) et les réseaux du BEP (page 135 à 140).

Le Rapport d'activité 2018 de BEP Crématorium se compose de 2 grands chapitres :

- Les résultats chiffrés
- La gestion du Crématorium du Cœur de Wallonie

L'Assemblée Générale prend connaissance du Rapport d'activités 2018 et **marque accord** sur celui-ci selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

3. Approbation du Rapport de Gestion 2018

Conformément aux dispositions du CDLD, le Rapport de Gestion 2018 contient :

- les comptes annuels
- les commentaires financiers
- les informations complémentaires
- les règles d'évaluation
- la liste des garanties
- les marchés publics
- la liste des participations aux formations annuelles
- la structure de l'organisation
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation
- les lignes de développement
- le plan financier pluriannuel

Par ailleurs, le Rapport du Commissaire Réviseur ainsi que le Rapport du Comité de rémunération et le Rapport de rémunération établi par le Conseil d'Administration font partie intégrante du Rapport de Gestion.

L'Assemblée Générale approuve le Rapport de Gestion 2018 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

4. Approbation du Rapport du Réviseur

En application de l'article L1523-24 du CDLD le Réviseur est chargé du contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard notamment du Code des sociétés et des statuts de l'Intercommunale.

Ce Rapport fait partie intégrante du Rapport de gestion.

L'Assemblée Générale prend connaissance et approuve le Rapport du Réviseur repris dans le Rapport de gestion selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

5. Approbation du Rapport de Rémunérations établi en application de l'article L6421 du CDLD

En application de l'article L6421 du CDLD, le Conseil d'Administration établit un rapport reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante.

Ce Rapport fait partie intégrante du Rapport de Gestion.

L'Assemblée Générale approuve le Rapport de Rémunérations repris dans le rapport de gestion selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

6. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations

L'article L1512-5 du CDLD stipule que les Intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toutes sociétés lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Un Rapport spécifique sur ces prises de participation, arrêté par le Conseil d'Administration et distinct du Rapport de gestion, est présenté à l'Assemblée Générale, conformément à l'article L1523-13 § 3.

Le rapport de spécifique de prises de participations est présenté par Monsieur R. Degueudre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale approuve le Rapport spécifique de prises de participations selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

7. Approbation des Comptes 2018

Les comptes 2018 sont présentés en séance par Monsieur T. Soriano, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP.

L'Assemblée Générale approuve les comptes 2018 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

8. Décharge au Administrateurs

Le Président demande à l'Assemblée Générale de donner décharge aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale donne décharge au Administrateurs selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

9. Décharge au Réviseur

Le Président demande à l'Assemblée Générale de donner décharge au Réviseur.

L'Assemblée Générale donne décharge au Réviseur selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe "Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

10. Renouveau des instances - Désignation des nouveaux administrateurs en suite des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018

Suite aux élections provinciales et communales du 14 octobre 2018, et à la mise en place des nouveaux Conseil provincial le 26 octobre et Conseils communaux le 3 décembre, nous devons, conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et à nos statuts, procéder au renouvellement du Conseil d'Administration de l'Intercommunale.

Conformément au CDLD, nous avons appliqué une Clés d'Hondt pour la répartition de ces mandats, basées sur la composition globalisée des Conseils communaux avec les déclarations individuelles d'apparement qui nous ont été communiquées pour les Administrateurs du « groupe Communes ».

Pour les mandats des Administrateurs du groupe Province, le décret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en son article 43 (L1523-15), 4° § 3 alinéa 7 stipule que « *Les Administrateurs représentant chaque Province sont désignés à la proportionnelle conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, selon une clé intégrant, pour chaque liste de candidats représentée au sien du Conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges détenus au sein du Conseil Provincial, pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales.* »

L'article 21 des statuts de l'Intercommunale stipulent que : « §1^{er}. *L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de treize (13) Administrateurs, répartis comme suit :*

- *onze (11) représentants des communes ;*
- *deux (2) représentants des Provinces ; »*

En son article 22 les statuts précisent : « §1^{er}. *Les Administrateurs représentant les communes associées doivent être membres des conseils ou collèges communaux.*

Ils sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

§2. *Les Administrateurs représentant les provinces associées doivent faire partie du conseil provincial ou du collège provincial.*

Ils sont désignés à la proportionnelle conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, selon une clé intégrant, pour chaque liste de candidats représentée au sein du conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges détenus au sein du conseil provincial et pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales. »

Complémentairement à ces dispositions statutaires, dans la perspective de l'élargissement de l'Intercommunale à de nouveaux associés communaux, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale BEP CREMATORIUM du 25 octobre 2012 a acté le principe, énoncé ci-après, pour l'attribution des mandats communaux et provinciaux.

Ce principe a trait à la répartition des mandats du groupe communal entre élus des Conseils communaux des deux Provinces. Il a été décidé de calculer le nombre total de mandats disponibles pour les Administrateurs communaux sur base des parts détenues par les Communes de chaque Province.

En application des dispositions précitées, les candidats proposés en qualité d'Administrateur sont les suivants :

Pour le Groupe Communes

Monsieur Laurent Belot

Monsieur Jean-Marc Gaspard

Monsieur Jérôme Haubruge

Monsieur Bernard Guillitte

Monsieur Hervé Rondiat

Madame Françoise Dawance

Monsieur Philippe Vautard
Monsieur Philippe Hermand
Monsieur Thierry Lavis
Monsieur Jean-François Collin
Monsieur Claudy Lottin

Pour le Groupe Province

Madame Valérie Lecomte
Madame Carine Bonjean

L'Assemblée Générale approuve la désignation des nouveaux Administrateurs selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" - OUI : 12.166,22 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 31,78 parts
- Pour le Groupe " Intercommunale" - OUI : 800 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts
- Pour le Groupe "Province" - OUI : 1.819 parts - NON : 0 parts - ABSTENTION : 0 parts

La séance est levée à 19 heures 30

Le Secrétaire,
Renaud DEGUELDRE

Le Président,
Philippe VAUTARD